

Veste

- Bande rétroréfléchissante • 1
- Col transformable • 2
- Bande patronymique • 3
- Coupe-vent • 4
- Support de galonnage • 5
- Ouverture "Bip" • 6
- Poche à rabat (fermeture par autoagrippant) • 7
- Poche verticale • 8
- Parmenture repliée • 9
- Poignet à fermeture par autoagrippant • 10

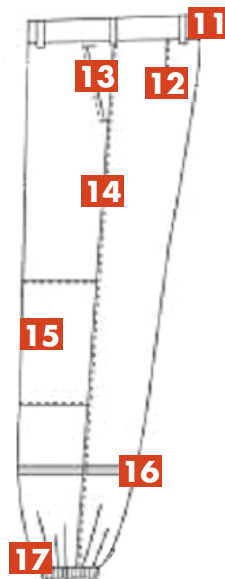
Pantalon

- Ceinture rapportée avec six passants • 11
- Pince • 12
- Poche en biais • 13
- Passepoil pris dans la couture • 14
- Renfort de genou • 15
- Bande rétroréfléchissante • 16
- Bas de jambe avec élastique ou lacet • 17

Veste



Pantalon



Les équipements de protection individuelle

Principaux constats

Les retours d'expériences de plusieurs accidents de service survenus en intervention montrent qu'ils ont été causés par un non-port ou un port inadapté des EPI (combinaisons hyménoptères, casques...) ou par des EPI mal entretenus (chaussures glissantes...).

Accidentologie 2008 (SP)	Accidents liés à des problèmes d'EPI	
	Type de danger	Nombre
Insectes	5	0
Chute de plain-pied ou de hauteur	21	573
Chaleur	2	0
Fumée	4	0
Projection d'objets	6	0
Contact biologique	15	0
Écrasement pieds	1	26
Projection de produits	3	1

Les équipements de protection individuelle

Les équipements de protection individuelle ne sont efficaces que s'ils sont (bien) portés.

Les agents doivent (SP et PAT) :

- utiliser les EPI mis à leur disposition ;
 - prendre soin de leur EPI au quotidien ;
 - n'apporter aucune modification sur l'utilisation des EPI.
- Le refus de porter les EPI expose l'agent à des sanctions approuvées dans le règlement intérieur du SDIS.

La durée de vie des EPI dépend du soin et de l'entretien que vous y apporterez.

Le surpantalon : EPI catégorie 3

Protège : le bas du buste et les membres inférieurs.

Contre : les risques liés aux explosions de fumées et à l'embrasement généralisé éclair.

Précautions d'emploi : • toujours porter le surpantalon sur le pantalon F1 ;
• ne pas mettre d'objets métalliques dans les poches (pont thermique).

Vérifications : • état des coutures ;
• absence de déchirures ;
• netteté du tissu.

Coût d'un surpantalon : 115,89 € TTC

Le casque : EPI catégorie 3

Protège : le dessus de toute la calotte crânienne, l'arrière de la nuque, les zones temporales et auriculaires, l'avant de la partie frontale.

Contre : chocs, objets tranchants, projections de produits solides, liquides, chaleur rayonnante, flammes, brûlures, courant électrique.

Vérifications : • absence de chocs et d'écaillés ;
• propreté écrans facial et oculaire ;
• état de la jugulaire et des points d'ancrage.

Coût d'un casque : 278,31 € TTC

Ensemble tenue F1 : EPI de catégorie 3

Protège : le corps : thorax, membres inférieurs et supérieurs, les hanches contre les projections de produits solides et liquides.

Précautions d'emploi : • utiliser en complément d'autres EPI (gants, vestes, surpantalons, rangers...) ;
• lavage 60 °C, maxi 50 lavages ;
• séchage en machine interdit ;
• ne pas ranger mouillé ou souillé.

Vérifications : • état correct des bandes rétro réfléchissantes, des fermetures Éclair... ;
• absence de déchirures ;
• absence d'usures évidentes ;
• bon état des coutures.

Coût d'un ensemble F1 : 89,98 € TTC

Les bottes multi-usages : EPI catégorie 2

Protègent : pieds, chevilles et bas des membres inférieurs.

Contre : chocs, coupures et perforations.

Précautions d'emploi : • mettre le pantalon et le surpantalon par-dessus les bottes multi-usages jusqu'à hauteur de la malléole ;
• éviter le contact avec des produits chimiques ;
• nettoyer à l'eau ;
• essuyer les bottes multi-usages ;
• graisser une à deux fois par mois ;
• cirer régulièrement.

Vérifications : • état correct des semelles, fermetures Éclair, coutures, cuir ;
• absence de déchirures ou de trous.

Coût d'une paire de rangers : 113,98 € TTC

**EN CAS DE DOUTE,
PRÉVEZ IMMÉDIATEMENT
VOTRE CORRESPONDANT HABILLEMENT.**